

## Plan de prévoyance DKU-AMB

état le 01.01.2024

### aperçu

admission prévoyance vieillesse	à partir de l'âge de 65
<b>salaire annuel déterminant</b> seuil d'entrée	Salaire annuel annoncé, salaire AVS maximal CHF 6'000.00
<b>salaire annuel assuré</b> salaire annuel maximal assuré salaire annuel minimal assuré	salaire annuel déterminant sans déduction de coordination CHF 882'000.00 CHF 6'000.00

### taux d'intérêt

avoir de vieillesse	1.25%
projection avoir de vieillesse	1.25%

### rachat de prestations

rachat à concurrence des prestations réglées - rachat impossible  
taires maximales

### prestations

#### prestations de vieillesse

Capital de vieillesse      avoir de vieillesse disponible à la retraite  
Rente de vieillesse\*      capital-vieillesse multiplié par le taux de  
conversion conformément au tableau

âge maximum de départ à la retraite      71 / 70

\*Jusqu'à l'échéance du versement en capital, les ayants droit peuvent demander sa conversion aux taux applicables à la prévoyance  
surobligatoire en une rente individuelle.

#### couverture des accidents

prestations de risque      couverture complète

### financement

répartition de la cotisation facturée      employé: 50.00%, employeur: 50.00%

#### féminin

âge	1	5	cotisation totale	bonif vieillesse
64 - 70	18.00%	0.50%	18.50%	18.00%

#### masculin

âge	1	5	cotisation totale	bonif vieillesse
65 - 70	18.00%	0.50%	18.50%	18.00%

### taux de conversion de la rente

#### féminin

âge	64	65	66	67	68	69	70
surobligatoire	4.880%	5.000%	5.131%	5.269%	5.417%	5.577%	5.751%

#### masculin

âge	65	66	67	68	69	70
surobligatoire	5.000%	5.128%	5.266%	5.411%	5.565%	5.730%

Les taux peuvent être modifiés conformément à la décision de la commission d'assurance.